



# COMMUNE DE RUSSIN

Votations communales, cantonales et fédérales

## Dates de opérations électorales pour l'année 2022

- 13 février 2022 – Votation populaire
- 15 mai 2022 – Votation populaire
- 25 septembre 2022 – Votation populaire
- 27 novembre 2022 – votation populaire

Information : <http://www.ge.ch/votations-elections/prochains-scrutins/welcome.asp>

E-mail: [elections-votations@etat.ge.ch](mailto:elections-votations@etat.ge.ch)

### Droit de vote au niveau fédéral

Si vous avez au minimum 18 ans, êtes de nationalité suisse et n'êtes pas sous curatelle pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit, vous pouvez participer aux votations fédérales et aux élections du Conseil National. Vous pouvez également lancer et signer une initiative ou une demande de référendum au niveau fédéral. Aucune inscription n'est nécessaire pour participer aux votations fédérales : vous êtes inscrit d'office dans le registre électoral de votre commune de domicile dès que vous remplissez les conditions pour pouvoir voter. Les Suisse de l'étranger doivent en revanche s'inscrire au préalable.

### Droit de vote dans les communes

Canton de Genève (2005).

Au niveau communal, le canton de Genève octroie aux étrangers le droit de vote, mais pas le droit et d'éligibilité.

Constitution du canton de Genève

Mairie de Russin

Place du Mandement 1  
CH-1281 Russin

T. 022 754 90 00  
F. 022 754 90 01

[info@russin.ch](mailto:info@russin.ch)  
[www.russin.ch](http://www.russin.ch)